

Extrait du registre des arrêtés n° A11.8022.626 - Affiché et Notifié

MAIRIE DE ANNONAY	ANNULATION DE DÉCLARATION PRÉALABLE EN COURS D'INSCRIPTION (délivré par le Maire au nom de la commune)
DEMANDE D'ANNULATION DE DÉCLARATION PRÉALABLE déposée le : 18/03/2022 par : CAP SOLEIL - M. Hossem RAHMOUNI demeurant : 16, Avenue du Valquiou 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Dossier n° DP 07010 22 A0054 Surface de plancher : --- m ² Destination : Installation de 11 panneaux photovoltaïques noires mates en surimposition à la toiture SUD EST
Terrain sis :13 Rue du Hameau de Chatinais 07100 ANNONAY	Réf. Cadastrales : BL88

Objet: Annulation d'une déclaration préalable de travaux en cours d'instruction

Monsieur,

Par courrier de votre part, en date du 9 juin 2022, vous nous informez de **vos demandes d'annulation, en cours d'instruction**, de la Déclaration Préalable référencée DP 07010 22 A 0054.

Nous prenons acte de votre requête et classons « sans suite », à ce jour, ledit dossier de déclaration préalable de travaux.

Tout nouveau projet envisagé devra faire l'objet du dépôt d'une nouvelle autorisation d'urbanisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

21 JUIL. 2022

ANNONAY, le

Le Maire,

11 JUIL. 2022


Et par délégation, Catherine MOINE
Conseillère déléguée, en charge de
l'urbanisme

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.